

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 octobre 2015

DCM N° 15-10-29-26

Objet : Cession de l'immeuble sis 2/4 en Fournirue.

Rapporteur: M. KRAUSENER

La Ville de Metz s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de son patrimoine qui consiste, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure adéquation entre le patrimoine et les besoins de la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire d'un immeuble sis 2/4 en Fournirue, cadastré sous :

BAN DE METZ-CENTRE
Section 38 parcelle 2 pour une contenance de 1 a 18 ca
Et
Section 38 parcelle 3 pour une contenance de 59 ca
Soit une contenance totale de 1 a 77 ca.

Le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage de l'immeuble font l'objet d'un bail commercial au profit de la Pâtisserie Jean. En revanche, le 2^{ème} et le 3^{ème} étages sont inoccupés depuis juillet 2012. En effet, les locaux peuvent difficilement être proposés à la location d'une part compte tenu des rénovations importantes qu'il conviendrait d'y réaliser et d'autre part du fait que l'accès aux logements ne puisse se faire que par le biais d'un couloir donnant accès à la cellule commerciale.

M. Christian HABEREY, propriétaire du fonds de commerce de la Pâtisserie Jean, qui avait déjà manifesté à plusieurs reprises sa volonté de se porter acquéreur du bien, a donc transmis une offre d'achat de l'immeuble à 450 000 euros, conforme à l'évaluation réalisée par les services de France Domaine. Il envisage notamment de réaliser une rénovation complète du commerce et du laboratoire.

Au regard des contraintes particulières qui affectent le bien, il est proposé de céder le bien à M. Christian HABEREY.

Ce dossier a été examiné par la Commission de cession du patrimoine en sa séance du 30 septembre 2015 qui a émis un avis favorable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation de France Domaine,

VU la proposition d'achat faite par M. Christian HABEREY, domicilié 48, rue des Trois Evêchés à METZ (57070),

VU le compromis de vente signé par M. Christian HABEREY,

CONSIDERANT la stratégie de valorisation du patrimoine engagée par la Ville,

CONSIDERANT que l'immeuble sis 2/4 en Fournirue ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

CONSIDERANT les contraintes particulières qui affectent ledit immeuble,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER**, en l'état, à M. Christian HABEREY, domicilié 48, rue des Trois Evêchés à METZ (57070), l'immeuble sis 2/4 en Fournirue à METZ et cadastré sous :

BAN DE METZ-CENTRE

Section 38 parcelle 2 pour une contenance de 1a 18 ca

Et

Section 38 parcelle 3 pour une contenance de 59 ca

Soit une contenance totale de 1 a 77ca.

- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 450 000,00 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'ENCAISSEZ** la recette sur le budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Conseiller Délégué,

Gilbert KRAUSENER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale
Commissions : Commission de Cession du Patrimoine
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 17h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ